

Contribution Jeux de Paris 2024  
Septembre 2023

# COORDONNER, MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES PERSONNES PRÉCAIRES

---

**Jeux de Paris 2024**



Du 26 juillet au 8 septembre 2024, la France organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques, événement à la magnitude hors du commun en termes sportifs, avec 23 500 athlètes olympiques et paralympiques[1], et médiatiques, avec près de 13,5 millions billets mis en vente[2] et 4 milliards de téléspectateurs attendus[3]. Pour reprendre les termes du Président de la République française, c'est le moment de « donner la plus belle image[4] » de la France : il s'agit d'organiser des Jeux « porteurs de sens, au bénéfice de tous[5] ».

Cependant, les précédentes éditions des Jeux ont toutes été marquées par l'éviction temporaire ou définitive de personnes déjà précarisées. Des déplacements massifs de populations sont particulièrement bien documentés dans le cas des éditions de Pékin 2008 et Rio 2016. Des déplacements indirects d'habitants, du fait de fortes augmentations du prix des logements, couplés à des expulsions et des déplacements de groupes plus spécifiques, comme les personnes sans abri, ont également fait l'objet d'études pour les éditions de Londres 2012 et de Tokyo 2020.

À quelques mois des Jeux de Paris 2024, pourtant souhaités «inclusifs, durables et solidaires» [6], l'Uriopss Île-de-France est attentive au risque d'une répétition de ce schéma. En effet, aucun dispositif spécifique de coordination, de maintien de l'action sociale ou de soutien à l'innovation ne sont évoqués dans les documents de planification relatifs à la livraison ou à l'héritage des Jeux. En revanche, les dispositifs sécuritaires[7] pourraient autoriser le déplacement des personnes les plus défavorisées dans des territoires éloignés de leurs repères.

Cette contribution a pour objectif d'esquisser des préconisations, à partir de constats émanant d'une veille documentaire mise en place depuis juillet 2021, de rendez-vous institutionnels et de groupes de travail réunissant les adhérents de l'Uriopss Île-de-France, œuvrant au quotidien dans le champ de la lutte contre les exclusions.

**Ce que disent les adhérents de l'Uriopss Île-de-France : « On se revoit avant le confinement, avec des modifications inquiétantes des réalités sociales et territoriales pour les plus défavorisés : dormir, se vêtir, manger, être soigné, accueilli risque d'être encore plus compliqué »**

---

[1] <https://www.paris2024.org/fr/site/village-olympique-paralympique-images/>

[2] <https://www.paris2024.org/fr/faq/combien-billets-disponibles-jeux-olympiques-paralympiques/>

[3] <https://www.vie-publique.fr/en-bref/287860-jo-de-paris-2024-quel-cout-public>

[4] <https://rb.gy/g7twv>

[5] [https://international.franceolympique.com/international/fichiers/File/Paris2024/Candidature/p2024\\_p3.pdf](https://international.franceolympique.com/international/fichiers/File/Paris2024/Candidature/p2024_p3.pdf)

[6] Voir à ce propos la fiche-repère et la note de positionnement de l'Uriopss Île-de-France

[7] Voir la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

## CONSTATS

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement pose la sécurité comme l'un des enjeux centraux de l'organisation des Jeux. Dans ce cadre, la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 prévoient le déploiement d'un important dispositif policier avant et pendant l'évènement. L'objectif affiché est notamment d'éviter des incidents similaires à ceux de la finale de la Ligue des champions en 2022. Ces actions sont programmées afin que les espaces de circulation autour des sites de compétition soient fluides et sécurisés. Cela laisse présager un risque important d'éviction de personnes précarisées vivant dans ces territoires.

Ces populations se trouvent, généralement, dans des situations sociales, psychiques et sanitaires fragiles. Sans anticipation, elles risquent d'être déplacées vers des lieux qu'elles n'ont pas choisis. Leurs conditions de vie, en termes d'accès aux droits, aux services sociaux et aux biens de première nécessité pourraient donc s'aggraver au sein de territoires qui leur sont méconnus. Cette situation est particulièrement alarmante compte-tenu d'une période propice aux épisodes caniculaires.

Or, les différents acteurs régionaux et départementaux ne semblent pas avoir été consultés pour penser et coordonner une action sociale globale permettant d'assurer la continuité des interventions. Cette absence d'anticipation pourrait conduire différentes organisations à agir en urgence et de façon éparse, au détriment de conditions d'accompagnement acceptables. Il est notamment à craindre, au regard de cette réorganisation événementielle, un effondrement des dispositifs de première ligne (accueils de jour, maraudes, aide alimentaire...).

## PRÉCONISATIONS

- Communiquer en continu une cartographie de l'offre existante auprès des acteurs locaux et suivre l'évolution des demandes de l'accueil téléphonique d'urgence (le 115)
- Identifier et informer les acteurs localisés près des sites d'accueil et de compétition ainsi que les relais possibles en dehors de leur territoire d'exercice
- Expérimenter, à l'échelle régionale, une cellule de coordination de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire associant les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les corps intermédiaires – dont les têtes de réseau du secteur – et les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Co-construire rapidement une feuille de route avec les acteurs précités pour déterminer les différentes actions à mener et les délais à tenir en vue de maintenir un accompagnement de qualité envers les franciliens les plus en difficulté

## CONSTATS

Le déplacement des populations les plus défavorisées risque d'engendrer de nouvelles problématiques. En effet, celles-ci trouvent dans les territoires où elles vivent actuellement les moyens de subvenir à leurs existences. Ces ressources peuvent s'établir soit dans un réseau formel (organismes sociaux, humanitaires, sanitaires etc.), soit dans un réseau informel (environnement du campement ou de l'hébergement, trafic etc.).

En déplaçant les personnes de leurs lieux de vie, on modifie leurs repères et les solutions qu'elles trouvent pour survivre. Ainsi, les expulsions et évacuations, vont créer de nouveaux flux difficilement prévisibles, d'autant plus que cette population se caractérise déjà par sa grande mobilité en Île-de-France. Ces déplacements risquent de fragiliser les actions initiées dans le territoire initial pour répondre à des besoins primaires comme le logement, la sécurité, le travail, l'accès à l'eau, l'alimentation ou la prise en charge des enfants.

Les nouveaux territoires d'accueil seront eux aussi impactés. En effet, les personnes déplacées transportent avec elles leurs besoins et leurs difficultés : les territoires dans lesquels elles arriveront ne disposeront pas nécessairement des ressources pour y répondre pleinement. Or, les Jeux se dérouleront dans une période durant laquelle, traditionnellement, les établissements et services fonctionnent avec des moyens humains réduits (congés d'été des professionnels) et durant laquelle certains dispositifs seront fermés, rendant la continuité de l'accompagnement déjà fragile.

## PRÉCONISATIONS

- Étendre les dispositifs hivernaux, par un ensemble de mesures législatives et réglementaires
- Élaborer un plan de mobilité et d'accès facilité pour les équipes mobiles en particulier
- Développer des dispositifs de distribution alimentaire
- Permettre et soutenir financièrement les dépenses budgétaires conjoncturelles des établissements (versement de primes exceptionnelles au personnel, afin de garantir un niveau de présence suffisant ; frais de réorganisation éventuels)
- Accompagner financièrement la formation et le recrutement de bénévoles pour soutenir les ESSMS dans leurs actions
- Diffuser les données existantes relatives aux flux de départs-arrivées inter-régionaux et inter-départementaux

## CONSTATS

Actuellement, plusieurs dispositifs ont été mis en place en matière d'insertion, comme « 2024 Toutes Championnes, Tous Champions ». Trois domaines d'activité majeurs sont concernés par la création d'emplois pour l'événement : la construction (11 700 postes), l'organisation (événementiel, spectacle, sécurité privée, soit 78 300 postes) et le tourisme (hôtellerie et restauration principalement, soit 60 000 emplois). Cependant, ces emplois n'ont pas vocation à être pérennisés post-hoc[8], fragilisant toute démarche d'accès aux droits, notamment en matière d'hébergement et de logement.

Dans les dernières publications médiatiques, la fermeture de places en hôtels conventionnés mais également la mise en place de SAS régionaux depuis mai 2023, ont été considérées comme des conséquences directes de la tenue du méga-événement. Or, en atteste le Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023[9] notamment, ce mouvement correspond à un projet de long terme de desserrement de la région francilienne. Parallèlement, l'augmentation des loyers immobiliers dans les aires géographiques d'accueil et de compétition compliquera significativement l'accès au logement, y compris dans le cas des situations d'hébergement chez des tiers.

Cause, accélérateur ou symptôme, le constat reste celui d'une perturbation de l'accompagnement pour des personnes déjà précarisées, dont les personnes en situation de prostitution ou d'addictions, et d'un redéploiement des modalités d'action de lutte contre les exclusions qui semble inévitable.

## PRÉCONISATIONS

- Mettre en place des chèques d'accompagnement personnalisé réservés à l'achat de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de puériculture sur le modèle du dispositif piloté par la DIHAL dès avril 2020 auprès des personnes vivant en rue
- Mettre en place un appel à projet inversé pour le tissu associatif et les collectivités territoriales afin d'outiller ces nouveaux territoires de l'action sociale
- Créer un observatoire multi-parties-prenantes des évolutions de la situation et des expérimentations sociales menées durant la période
- Structurer un débat public sur les orientations stratégiques en matière de création de places d'hébergements et de logements sociaux en Île-de-France

Des Jeux « durables, inclusifs et solidaires » ne devraient ni entraver la capacité des associations franciliennes à assurer un accompagnement digne et efficace, ni masquer les difficultés qui pèsent structurellement sur elles. Au contraire, les effets impensés et délétères des grands événements sur des personnes déjà fragilisées doivent être endigués afin d'en faire de véritables espaces de cohésion et d'innovation sociale, sur le long terme.

Ainsi, certaines de ces préconisations s'inscrivent dans la lignée de la réflexion et des actions menées par l'Uriopss Île-de-France, indépendamment de la tenue Jeux. D'autres, plus exceptionnelles, exigent un travail supplémentaire déjà enclenché avec les adhérents de l'Uriopss Île-de-France. Nous nous tenons à disposition de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation des Jeux pour penser une intervention sociale à la hauteur de ce contexte inédit.

---

[8] Par exemple, Pôle emploi souligne le fait que les emplois dans la construction seront particulièrement développés jusqu'en 2023, ceux de l'événementiel sportif en 2024 et ceux dans le tourisme et la restauration entre Juin et Septembre 2024. Voir : <https://rb.gy/uspm3>

[9] Voir : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Schema-national-d-accueil-des-demandeurs-d-asile-et-d-integration-des-refugies-2021-2023>





[www.uriopss-idf.fr](http://www.uriopss-idf.fr)

